

Vers la réconciliation avec les Autochtones

Audrey Rousseau

Numéro 780, septembre–octobre 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/78849ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rousseau, A. (2015). Vers la réconciliation avec les Autochtones. *Relations*, (780), 4–4.



Vers la réconciliation avec les Autochtones

Les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation pointent vers une égalité à construire.

AUDREY ROUSSEAU

L'auteure est doct-
rante en sociologie à
l'Université d'Ottawa

Après six ans de travaux, le dépôt des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR), en juin dernier, a consacré l'expression «génocide culturel» pour qualifier l'expérience des pensionnats autochtones. En effet, après la prise de position publique des commissaires, la sortie médiatique de la juge en chef de la Cour suprême du Canada (Beverly McLachlin) et le refus du premier ministre Stephen Harper d'employer cette expression issue du lexique des droits humains, une bonne partie de la classe politique l'a adoptée afin de décrire les visées assimilationnistes et racistes du système des pensionnats «indiens».



Commission de
vérité et
réconciliation
du Canada

Analysant la question des séquelles dans une perspective holistique, les 94 recommandations préliminaires des commissaires (le rapport final sera publié d'ici la fin 2015) sont étendues: on y traite sans surprise des politiques éducatives et culturelles, du respect du droit des nations à l'autodétermination (on exige notamment du Canada qu'il ratifie la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones), à la protection de l'enfance, à la justice, à la santé, mais aussi de la demande d'une commission d'enquête publique sur les femmes et les jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. Sans oublier des initiatives

visant à rendre hommage à celles et ceux qui ne sont pas revenus des pensionnats, comme la mise sur pied d'un registre en ligne permettant de retracer les enfants décédés (pour le moment, 3200 ont été recensés avec certitude par la CVR) et leurs lieux de sépulture. À cet égard, la Commission encourage également d'élaborer un travail de commémoration négocié entre Patrimoine canadien et les communautés autochtones.

Parmi d'autres requêtes visant directement à renouveler les relations de nation à nation, on retrouve l'idée de signer un «pacte de réconciliation» qui demanderait de rouvrir la Constitution canadienne; le souhait que le pape s'excuse auprès des survivantes et des survivants au nom de l'Église catholique romaine; ou encore le rétablissement (voire la bonification) du financement accordé à Radio-Canada/CBC afin de permettre au diffuseur public d'accroître sa programmation liée aux Autochtones et d'embaucher du personnel inuit, métis et issu des Premières Nations.

Face à l'ampleur des formes de restitution et de réparation envisagées, les commissaires décrivent la réconciliation comme un «voyage» (*journey*) et non comme une destination, invitant du même souffle les différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial et territorial) à mettre l'épaule à la roue (entre autres financièrement) afin de rendre possibles les conditions du renouvellement des relations avec les nations autochtones. Cet appel peut toutefois sembler paradoxal lorsqu'on observe la tendance au désinvestissement du gouvernement fédéral dans les organismes autochtones. Pensons,

par exemple, à Femmes autochtones du Québec, qui a récemment perdu une subvention de plus de 150 000 dollars, ou à la Fondation autochtone de guérison qui, en 2014, a dû cesser ses activités de recherche et d'intervention. Notre responsabilité sociale envers les descendants des survivants des pensionnats sera-t-elle évacuée au profit d'enjeux économiques jugés prioritaires?

Des doutes planent également sur la volonté de réviser, comme le recommande la Commission, les historiographies dominantes au pays, notamment par l'obligation d'enseigner aux élèves non autochtones l'héritage des pensionnats, des traités, de même que «les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada¹».

Il apparaît donc urgent de se questionner collectivement pour que la prise de conscience de l'injustice historique endurée par les peuples autochtones (perpétrée par les représentants de l'État, avec la complicité silencieuse d'une majorité de la population canadienne) donne lieu à une véritable transformation des rapports. Les recommandations de la CVR ne doivent pas tomber dans l'oubli – comme ce fut le cas de celles de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996). Au-delà des réparations symboliques, l'une des manières d'en finir avec les mentalités colonialistes est d'écouter la parole des personnes qui ont subi le colonialisme, de reconnaître les fautes de celles et ceux qui l'ont fait subir et, ultimement, pour les populations ayant bénéficié des inégalités systémiques, d'accepter de perdre des privilèges pour qu'à l'avenir une redistribution socioéconomique équitable soit possible. ●

1. Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Appels à l'action*, Winnipeg, p. 5.